

la direction par l'intermédiaire de ceux qu'il a nommés; cependant, les commissaires, s'intéressant aux soldats de retour, pourraient par des observations et des conseils rendre d'excellents services publics en qualité de conseillers, ce qu'ils seraient bien aise de faire, à n'en pas douter. Je vous prie donc, si vous êtes de cet avis, d'ordonner au secrétaire de convoquer une réunion des commissaires à une date rapprochée.

Le 7 de novembre, sir Robert Borden m'écrivait la lettre suivante:

Ottawa, Ont., 7 novembre 1918.

M. F. B. McCurdy,
Ottawa, Ont.

Mon cher monsieur McCurdy,

Lorsque vous m'avez fait connaître, pendant la dernière partie du mois de septembre dernier, votre désir d'être soulagé de vos fonctions de secrétaire parlementaire du ministère du Rétablissement des soldats, j'ai eu l'occasion de discuter la question avec vous deux ou trois fois, et de formuler le vœu et l'espoir que vous reviendriez sur votre décision et que vous continueriez à remplir vos devoirs de secrétaire parlementaire. C'est avec beaucoup de regret que j'ai appris votre décision finale de vous retirer, et il n'est que juste que je vous exprime mon appréciation de votre dévouement patriotique et de votre attachement au devoir, ainsi que de l'habileté manifeste avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos travaux au ministère de la Milice et au ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. En vous retirant d'un poste que vous avez occupé depuis sept mois, vous emportez avec vous les meilleurs vœux de tous les membres du Gouvernement qui ont pleinement conscience, comme moi, de vos excellents services et des sentiments patriotiques qui, seuls, vous inspiraient.

Croyez-moi, votre tout dévoué,
R. L. BORDEN.

C'est mon avis que la question de ma démission a été soumise au ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile, afin de savoir ce qu'il avait à dire, car parmi les documents—

M. JACOBS: L'honorable député n'a pas lu la réponse à la lettre adressée à sir James Loughheed, le 9 d'août. Y a-t-il eu une réponse?

M. McCURDY: J'ai déclaré dans ma lettre du 17 septembre, adressée au premier ministre, que je n'avais pas reçu de réponse.

M. JACOBS: Pas encore?

M. McCURDY: Pas de réponse jusqu'à ce jour-là et pas de réponse depuis, bien entendu. Et j'ai appris au premier ministre qu'il ne s'était rien fait.

M. McKENZIE: L'honorable député dit qu'il a adressé une lettre de démission au ministre dont il relevait, et qu'il n'y a jamais eu de réponse à cette lettre?

M. McCURDY: Si mon honorable ami veut entendre le reste de la correspondance...

M. McKENZIE: Je n'insiste pas pour obtenir la lettre. Je demande simplement s'il y a eu un accusé de réception et, dans ce cas, quelle a été la réponse.

M. McCURDY: Le chef de l'opposition comprendra que le poste de secrétaire parlementaire n'est pas celui de secrétaire d'un ministre, mais de secrétaire parlementaire d'un ministère. Par conséquent, la nomination se fait par un décret du conseil et la démission n'est pas adressée au ministre.

M. McKENZIE: Cependant, le secrétaire parlementaire est attaché au ministère, et c'est mon opinion qu'il est assujéti au ministre.

M. McCURDY: Oui, il l'est; cependant la lettre de démission parvient régulièrement au premier ministre.

M. JACOBS: Une réponse a-t-elle été reçue de sir James Loughheed?

M. McCURDY: Non. J'ai déclaré dans ma lettre au premier ministre que je n'avais pas reçu de réponse à ma lettre, datée du 9 août, adressée à sir James Loughheed, et que rien ne s'était fait à ce sujet. Un rapport déposé sur le bureau de la Chambre m'a appris que sir James Loughheed a écrit ce qui suit au premier ministre, le 15 de novembre 1918:

Mon cher sir Robert:

En réponse à la lettre de votre secrétaire, lettre datée du 6 de novembre 1918, concernant la démission de M. McCurdy comme secrétaire parlementaire de ce département (datée du 17 de septembre), j'ai l'honneur de vous dire que sa démission. Au mois d'août dernier, il m'a démission est fondée sur les motifs énumérés dans sa lettre.

Bien que j'aie été en communication avec lui presque tous les jours et que j'aie su qu'il n'approuvait pas la politique du Gouvernement au sujet de certaines affaires, il ne m'a jamais donné à entendre qu'il existait entre nous un désaccord au sujet duquel il songeait à donner sa démission. Au mois d'août, dernier, il m'a laissé entendre qu'une réunion de la commission des hôpitaux militaires devrait être convoquée. Son idée ne m'a pas plu, attendu que j'étais d'avis qu'une telle réunion devait être remise en attendant un plus ample examen de la constitution de la commission tant à l'égard du nombre de ses membres qu'à l'égard de leurs attributions. Cette opinion reposait sur les raisons suivantes:

Lorsque la commission a été organisée pendant l'été de 1915, on se proposait de restreindre à six le nombre de ses membres; à la suite d'une pression exercée sur le Gouvernement, on l'a porté à plus de vingt. Vu que la commission était administrative, le grand nombre de